#### Service pour Société & Particulier VACCOUNT Approuvé N° Contrat N° de l'Opportunité Titulaire du contr Mr. Mme, Mile, Milon Sor Ble Ville SARL KINSHASA KINSHASA info@ M, KODAL Adresse 2 QI KINSUKA -PECHEUR 08188 2222 Pièces justificatives obligatoires au nom du titulaire COMPAGNIE BANQUE ONG AMBASSADE ORG.INT. ETATIQUE AUTRES ID.NAT, RCCM STATUTS ACCORD CADRE PIECES D'ID. OUI NON Type de corporate Pièces justificatives Exemption ICA Cautions Historique VO 193358 Contrat existant N° Recu N° Reçu V ACCOUNT existant Postpaid Roaming Profil & Services Reflex Data Only Monuc Staff & Roaming Zéro Dollars Contract Tall Free Restr. Intern Utilisateur 1 Nom Prénom MUKASH Cellulaire ICCID 0 8 9 2 4 3 Staff & Roam. Reflex Liste Profil Malachite Busin, Data Reflex Data Only Zéro 5 contract Basket Bundle Services CUG Masquage Roaming | Toll Free Restr. Inter. Utilisateur 2 BULIC STIS Prénom Nom liste [wows Cellulaire ICCID 2 4 3 0 8 9 F Staff & Roam. Malachite Busin, Data Reflex Data Only Liste Profil Zéro \$ contract Monuc Basket Bundle Services CUG Masquage Roaming | Toll Free Restr. Inter. Usage Mensuel Estime Utilisateur 3 Prénom Nom



Zéro 5 contract

Restr. Inter.



Monuc

Usage Mensuel Estimé

Profil

Services

Malachite

8 9

Reflex

2 4 3

Staff & Roam

Basket Bundle

Busin, Data

Roaming

Masquage

Reflex Data Only

Toll Free

Cellulaire

Liste

Deal

0

Cellulaire		Nom						isateur 4 Prénom								
			ICCID									7				
1 11	4	Malachite	8 9	2 4 3 Staff & Roam.	Busin. D		Reflex Data Only	_	7/100	\$ contra		╬	Monuc			
Liste	Profil		Reflex	sket Bundle		Roaming	Toll Free	Restr.		5 CONTIA	Cl		WORK			
Deal	Services	CUG	Data Ba		Masquage	Roaming	Tourree	nestr.	nuer.	L	Usage	Mensi	uel Estimé			
Nom				Utilis	ateur 5 Prénom											
Nom					Frenom											
Cellulaire			ICCID													
0			8 9	2 4 3	3											
Liste	Profil	Malachite	Reflex	Staff & Roam.	Busin. D	ata	Reflex Data Onl		Zéro	\$ contra	ct		Monuc			
Deal	Services	CUG	Data Ba	sket Bundle	Masquage	Roaming	Toll Free	Restr.	Inter.		Usage	Mensu	uel Estimé			
ndards internationaux		mes de sa	nctions éc	onomiques, co	ommerciale	s, scientifi	Jnies ou too ques ou mil	ut autre itaires		en rais			tions			
andards internationaux in ancement du terrorism . La législation congolom de qui la carte SIM esponsabilité » . J'accepte que les in e ses partenaires.	sur les program ne. Je déclare su laise interdit au est enregistrée aformations coll	imes de sa ir l'honneu mineur d'i sera tenu ectées soi	nctions éco or que les re âge de sou oresponsab ient utilisée	onomiques, co enseignement scrire au servi ole de l'utilisat es pour l'explo	ommerciale es ci-dessus ce des téléc tion qui en s itation ou la	s, scientifi sont since ommunic sera faite promotic	Unies ou tou ques ou mil ères et exact ations, à ce par le mine on des servic si je coche l	ut autre itaires ts. titre, le eur. Dan	e pays e ou de vi e parent ns ce ca Vodacor	en raise iolation t ou tut as, Vod m Con	n de l'i teur de facom	ntero e ce d décl	tions d diction dernier ine tou			
andards internationaux in ancement du terrorism La législation congolom de qui la carte SIM esponsabilité »  // J'accepte que les in e ses partenaires.	sur les program ne. Je déclare su laise interdit au est enregistrée aformations coll	imes de sa ir l'honneu mineur d'i sera tenu ectées soi	nctions éco or que les re âge de sou oresponsab ient utilisée	onomiques, co enseignement scrire au servi ole de l'utilisat es pour l'explo	ommerciale es ci-dessus ce des téléc tion qui en s itation ou la	s, scientifi sont since ommunic sera faite promotic	Unies ou tou ques ou mil ères et exact ations, à ce par le mine on des servic si je coche l	ut autre itaires ts. titre, le eur. Dan	e pays e ou de vi e parent ns ce ca Vodacor	en raise iolation t ou tut as, Vod m Con	n de l'i teur de facom	ntero e ce d décl	tions di diction of dernier a ine tou			
andards internationaux in ancement du terrorism La législation congolom de qui la carte SIM esponsabilité »  (. J'accepte que les in e ses partenaires.  accepte de recevoir par le CLIENT	sur les program ne. Je déclare su laise interdit au est enregistrée aformations coll courrier électro	mes de sa ar l'honneu mineur d' sera tenu ectées soi onique (ma	nctions éco or que les re âge de sou oresponsab ient utilisée	onomiques, co enseignement scrire au servi ole de l'utilisat es pour l'explo	ommerciale es ci-dessus ce des téléc tion qui en s itation ou la	s, scientifi sont since ommunic sera faite promotic	Unies ou tou ques ou mil ères et exact ations, à ce par le mine on des servic si je coche l	ut autre itaires ts. titre, le eur. Dan	e pays e ou de vi e parent ns ce ca Vodacor	en raise iolation t ou tut as, Vod m Con	n de l'i teur de facom	ntero e ce d décl	tions d diction of dernier of ine tou			
andards internationaux in ancement du terrorism . La législation congolom de qui la carte SIM esponsabilité » . J'accepte que les in e ses partenaires.	sur les program ne. Je déclare su laise interdit au est enregistrée aformations coll courrier électro	mes de sa ar l'honneu mineur d' sera tenu ectées soi onique (ma	nctions éco or que les re âge de sou oresponsab ient utilisée	onomiques, co enseignement scrire au servi ole de l'utilisat es pour l'explo	ommerciale es ci-dessus ce des téléc tion qui en s itation ou la s commercia	s, scientific sont since ommunic sera faite promotic ales sauf	Unies ou tou ques ou mil ères et exact ations, à ce par le mine on des servic si je coche l	ut autre itaires ts. titre, le eur. Dan	e pays e ou de vi e parent ns ce ca Vodacor	en raise iolation t ou tut as, Vod m Con	n de l'i teur de facom	ntero e ce d décl	tions de diction of dernier a ine tou			

# Conditions générales et particulières

**VACCOUNT** 

Entre les soussignés : VODACOM CONGO (RDC) SA, société anonyme avec conseil d'administration au capital de 1.000.000 USD, immatriculée au RCCM CD/KIN/RCCM/14-B-3123 et à l'Identification Nationale 01-73N38762,dont le siène social est établiqui 292 avenue de la lustice commune de la Gombe ici représentée par Monsieur Khalil Al Americani agissant en qualifé de Directeur Général : Ci-après dénommée « Vodacom », d'une part,

et à l'Identification Nationale dont le siège social est établi à ....l. agissant en qualité de Directeur Général : C+après dénommée « le Client », d'autre part, Immatriculée au Nouveau Registre de Commerce et de Crédit Mobilier sous le numéro ici représentée par Monsieur...

#### IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

#### 1. CONDITIONS GENERALES

Les présentes conditions s'appliquent à la vente ou à la fourniture par VODACOM CONGO (RDC) SA de produits,

ARTICLE 1 \_\_\_\_OBJET

VODACOM CONGO (RDC) SA fournit un service de radiocommunication publique seioni les normes GSM (ci-après dénommèes le « Service ») permettant au ciert se situant dans la zone couverre par le service, au moyen d'une carte SIM à insérer dans un téléphone. Compatible GSM 1800 ou 1800/000, acquis par le client.

En complément du service, VODACOM CONGO (RDC) SA peut services optionnels (tels que le service d'itinérance, le non affichage du numéro, l'activation du fax et données...).

ARTICLE 2-

SOUSCRIPTION DU CONTRAT

Le contrat de service est conclu sous réserve de

- La réception par VODACOM CONGO (RDC) SA du contrat de service, doment rempir et signé par le client et des pièces justificatives énumérées au recto. L'encassement effectif par VODACOM CONGO (RDC) SA de la garantie de l'article 2.2.
- En cas de dossier incomplet, le client doit adresse les pièces justificatives manquantes au plus tar huit jours après la demande de VODACOM CONGCIONACE.

Le Client qui introduit une demande de contrat a Vodacom et ou aux services supplémentaires est tenu de foumir à tout moment sur simple demande de Vodacom Congo, les documents suivants:

- Si le Client est une personne physique, il fournira or le caerir est une personne pripaque, ir rounne tous les documents officiels jugés nécessaires pa Vodacom Congo pour conclure le contrat afin de prouver son identité.
- Si le Client est une personne morale ou une association de fait, il fournira ;

  - Un exemplaire des statuts officiels publiés et de toutes les modifications parues qui y auraient été apportées. Les documents officiels pouvant l'identité le donnoire ou le lieu de résidence permanent de la personne physique qui pout engager la société out l'association de faut. Tout document suppiémentaire permettant à Vodacom Congo de visifier les moyens financiers de la personne

devant être règle à VODACOM CONGO (RDC) SA au moment de la souscription du contrat de service

2.2.2 En outre, en cas de souscription d'un moratoire avec VODACOM CONGO (RDC) SA, le client pourra uniquement accéder à un forfait représentant les conditions sont définies dans le guide des tariffs.

2.2.3. VODACOM CONGO (RDC) SA se réserve la possibilité, en ALL SUDJACIMA CONTGO GIDCO SA se réserve la possibilité en cours de contact et le cleent pour lui demander le versement d'une garantie en cas de chèque déclaré irréguler par un réabbissement à anorare, d'incident ou de retard de pairement, ou encore d'augmentation susdantelle des consommations no as de refus ou dans l'attente du paiement de cette garantie. VODACOM CONCO (RDC) SA peut suspendre la ligne du cleent.

2.2.4 Les sommes versées au titre de la garantie ne portant pas intérét jusqué à leur restitution. Sauf conditions particulères, l'avence sur consommation vient en déduction des sommes dues par le chent, jusqué récupération totale de l'avance sur consommation. Le dépôt de garante seu restitué dans un déla maximum d'un mos suivant l'extinction de la dette du chent.

d'appel et à ouvrir l'accès au service, des réception des documents cités à l'article 2.1 et, le cas échéant, de l'encaissement de la garantie

2.3.2. L'émission d'appels vers et depuis l'étranger est accessible par option à la date d'activation de la ligne.

2.4. Modification du numéro d'appet afin de garantir la bo « a mountament ou numero d'appet ann de garentir le bonne utilisation de resources en numerotation confiées à VODACOM CONGO (RDC) SA conformément à la règlementa-tion des téléconnumiraciations et/cui en cas de changement du plan de numérotation nationale VODACOM CONGO (RDC) SA peut après avoir contacté le clear timodifer le numero d'appet et par conséquent l'Eventuelle adresse e-mail comportant ce soméro.

25. Souscriptions/Modification du service ou des service optionnels. Après conclusion du contrat de service, le délai de mise en service pourra ne pas être immédiat, pendant cette période VOIACOM COMSO (RICO SA) pour permettre un accès partiel au service dans l'attente des documents et de la comment de la service dans l'attente des documents et de la comment de

PRISE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT DE SERVICE

Le contrat de service prend effet dès sa date de sa souscription pour une durée indéterminée avec une période initiale de vingt-quatre mois sauf conditions commerciales particulière particulières fixant une période différente. Cette période initiale peut être prolongée par le client dans le cadre de la souscription des offres particulières.

services optionnels

En revanche, la seule résiliation des services optionnentraine pas la résiliation du contrat de service.

### PRIX DU SERVICE

4.1. La propriété du logiciel intégré à la carte SIM n'est pas transmise au client

4.2. Le client est responsable de l'unilisation et de la consensation de la carde SM qui peut être remplacée par VODACOM CONGO (RDC) SA uniquement pour des raisons techniques ou en cas de fraude, et sains frais s'il y a obsence de

déblocage de la carte SIM est fait aux frais du client. La manipulation successive de dix codes erronés entraîne un

### CARTE SIM

\$ 1 Le pro du ou des service(s) souscrit(s) et des frais est défini dans le guide des tanf rems au client fors de la souscription du contrat de service et est susceptible d'évoluer, sans préavis

contat de service et est susceptible d'evoluer, sans préavas avec effet inmédiat. Il contra de la contra paut résilier le En cas de hausse de prio du sensice, le client peut résilier le contrat par lettre avec accusé de réception dans un della d'un mors suivant cette information. En cas de hausse de prir d'un service optionnel souscrit par le client, celui-ci peut résilier le service optionnel correspondant dans le même délai.

onnels fournis exclusivement par VODACOM CONGO (RDC) SA comprennent :

Les frais de mise en service de la ligne et des services optionnels:

- mois suivants;
- Les redevances pénodiques (redevance incluant une quantité forfartaire de communications décomptée en temps, actes, unités et/ou iclo octets) percues d'avance pour le ou les mois survants:
- d'accès périodiques eVou de l'abonnement etVou de la redevance périodique correspondant à la période écoulée entre la date de mise en service de la carte SIM

ou du service optionnel et la date d'émission de la

Le montant des communications, décomptées en temps, actes et/ou lulo octets, non comprises dans les

#### ARTICLE 6 - MODALITES DE PAIEMENT

- 61. Sauf conditions particulières, le client doit payer à VODACOM CONGO (BDC) SA « la totaité des fins facturés périodiquement incluant sens que cette énoncation ne soit enhaustive, les fisals de connection d'accès mensuel, fiais d'appeis et tous autres fies finés ou mentionnés dans la gittle étaité en vigueur, le prix de l'unité, des accessores, des finis d'installation avec toutes les assurances ou fiais d'extension ou des l'accès de demand ou de l'unité.
- 6.2. Les factures sont payables en monnaie avant cours légal ou valeur libératoire au plus faird 3 jours suivant la dete de facturation mensuelle selon le moyen de patement retenu et facturé, le cas échéant, selon le guide des Tarfis, sans compensation ni déduction de quelque nature que ce soit.
- 6.5. VODACOM CONGO (RDC) SA facturera le client ammypairverinen et infensuellernen sagssant des frats de conneion et d'accès mensuels et lui plait VODACOM CONSO (BDC) SA se réserve le drait d'eugler le paiement intégral et par avance de ses factures en cas de suspicion de fraude ou de dissimulation d'informations à la signature du contrat de
- 64. L'abonné n'e aucun droit de compensation entre la garante ou tout montant que fui doit VODACOM CONGO (RDC). SA et tout montant qui tiori cui pourrait devoir.
  6.5. Tous les prix et frais énoncés dans la grille de tanfs ninduent pas nécessairement la TVA, le pré-compte BIC ou autres taxes en égueur et applicable aux prestations de VODACOM CONGO (RDC) SA.

L'abonné sera seul responsable et devra s'acquitter de toutes les taxes out pourraient venir à être édictées au cours et en

Le réplement anticipé des factures ne donne lieu à aucui

- 6.6. Tout retard de patement entraînera l'application d'une pénalité de retard égale à 15 % l'an calculés sur le montant de la facturation exprimé en devises. Tout rejet d'un moyen de parement sera facturé selon le guide des tants.
- 6.7. Dans les cas de l'article 2.2.3. VODACOM CONGO (RDC) SA peut faire vaner la date des factures après avoir contacté le citent ou demander à tout moment le paiciment des sommes dues.
- 6.8. Le client délègue VODACOM CONGO (RDC) 5 paiement des sommes dues aux éditeurs de contenus ar de la consultation ou de l'utilisation de leurs services.
- directeur, un comptable ou officier de compte de VODACOM CONGO (ROC) SA mentionnant la somme duc par l'abonné sera considéré comme définité exact et approuvé sil n'y est fait opposition endéans les quarante-huit heures dès sa et l'abonné est réputé avoir renoncé à contester la qualité de

- 7.1. Les informations recueillies pair VCDACOM CONGO (RDC) SA sur l'abonné bénéficient de la protection de la loir-cadre sur les telécommunications N° 013/2002 du 16 octobre 2002 et un devoir de communications de cetteries se frei aujeres de VCDACOM CONGO (RDC) SA conformément et dans les limites
- 7.2. Sauf opposition du client, VODACOM CONGO (RDC) SA Pez adur apposition de cienti, vontecon Corono Vitol. 3 a peut utiliser les informations le concernant pour l'exploitation ou la promotion de ses services ou de ceux de ses partenaires et/ou les communiquer à des instituts de sondages, d'étude de marché et/ou à des sociétés partenaires.
- 7.5 En cas d'impayé ou de déclaration inféguière, les informations rélatives au client voire son numéro d'appet peuvent être communagées en laste noire à une agence de recouvement afin d'être inscrite dans le fichier géré par ce demier et accessible aux opérateurs et sociétés de commercialisation du service GSM.
- 7.4. L'utilisation par le client d'un service de localisati-nécessite le tratement par VODACOM CONGO RIDO SA et, cas échéant L'éditeur dudit service des données de tocalisati-géographique et d'identification du téléphone.

La durée de la conservation de ces données est strictement service, sauf disposition légales contraires

7.5. Tout appre vers le numero court du service cientrete de VODACOM CONSO (BDC) SA est automatiquement identifié par ce dernier. Si le client ne souhaite pas être identifié, il doit confacter le senvice clientéle en composant un autre numéro indique dans le guide pratique.

7.6. Lors d'un appet émis par le cirent, son numéro de téléphone apparaît automatiquement sur le téléphone de son correspondant, si ce demier dispose du service correspondant. A l'exception des numéros d'urgence, le lien peut supprimei l'aption Non affichage du numéro aux conditions fixées dans la onlie des tarifs de VODACOM CONGO (RDC) SA

VODACOM CONGO (RDC) SA n'est pas responsable de l'utilisation éventuelle ou numéro qui pourrait être faite par le correspondant du client. Le client doit utiliser les numéros reçus exclusivement à des fins privées et s'interdit de constituer des fichiers.

#### RESPONSABILITES DE VODACOM CONGO (RDC) SA

81 VODACOM CONGO (RDC) SA s'engage à tout metite en œuvre pour assurer la permanence la continuité et la qualité du Senvec dans les limites de son système, de la topographie, des immesbles, lumeis, conditions atmospheriques et autres causes d'interférence et souscrit à ce titre une obligation de moyen et non de résultat.

Eficier d'aucun dédommagement. Le Service et/ou les services optionnels peuvent être urbés sans que VODACOM CONGO (RDC) SA soit tenue de d'extension, de continuité ou de sécurité du réseau de radiocommunication entraînant une interruption du Service et/ou des services optionnels ou une défaillance momentanée du système dégradant la qualité de ceux-ci

- En cas de perturbation ou d'indisponibilité local due aux aléas de propagation d'onde électromagnétiques
- En cas de mauvaise utilisation par le client du
- En cas d'utilisation du service et/ou des servioptionnels par une personne non autorisée consécutive à une
- En cas d'inadéquation ou de mauvais fonctionnement du téléphone non fourni par VODACOM CONGO (RDC) SA utilisé par le client avec le service,
- 8.4. Le client qui accède au service ou aux services optionnels on le circin qui accepta de l'encourait de considerationale, le non affichage du numéro, etc.) accepte l'aléa résultant des performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférie des données.

V. optionnels telle que la pratique du publipostage sauvage (SPAR) ou encore l'envoi de messages de nature à entrainer un nombre imposant de réponses qui pourrait mettre en péril la sécurité et/ou la disponibilité des serveus et du réseau de VODACOM CONICO GROCI SA. Cette demière s'efforce d'empéche des telles pratiques y compris lorsqu'elles sont le fait d'un tiers.

Les échanges de données peuvent être réglementés en termes dusage ou être protégés par un droit de propriété dont chaque utilisateur, auteur ou diffuseur est responsable. Les données qui circuient sur le réseau ne sont pas protégées contre des détoumements éventuels et l'utilisation du service peut comporte des risques d'intuson ou de contamination par des virus contre lesquels il appartient au client de se

Dans ces hypothèses, VODACOM CONGO (RDC) SA, n'est pas responsable des dommages causés au terminal ou aux données qu'il contient

- 9.1. Tous risques de perte ou de manque à gagner relatif aux appareils cellulaires ou à la conclusion du contrat de service sont à charge exclusive de l'abonné qui s'y engage.
- 9.2 En cas de vot ou de perte, le cuent doit immediatement et informer VODACOM CONCO afin que sa ligne soit mise hon senuce et lui adresser une lettre contre accusé di réception confirmant le vol ou la perte.
- 9.3. En cas de contestation, la mise hors service sera présumée avoir été effectuée à la date de réception par VODACOM



CONGO (RDC) SA de cette lettre. L'usage de la carte et le paiement des communications passées avent cette date sont de la responsabilité du client.

9.4. En cas de vol ou perte, le contrat de service reste en vigueur et les redevances périodiques et/ou frais d'accès associés au Service et aux services optionnels continuent à être facturées.

VODACOM CONGO (RDC) SAme saurait en aucun cas être ti responsable des conséquences d'une déclaration de vol ou de perte qui n'émanerait pas de l'abonné. Après réception par la client de la nouvelle carte, celle-ci sera remise en service à si ando et à ses frais

#### ARTICLE 10-OBLIGATIONS DU CLIENT

10.1. Le client doit prévenir immédiatement VODACOM CONGO (RDC) SA par courner de tout changement de domicile

10. 2. Le contrat de service est conclu en considératio personne du client et ne peut être cédé ou transféré à t sauf accord exprès et préalable de VODACOM CONGO (F

#### ARTICLE 11 - SUSPENSION

11.1. Sans que le client ne puisse se prévaloir d' quelconque indemnité contre VODACOM CONGO (RDC)

11.1.1. Suspendre sans préavis l'accès au Service en l'abse de réception du contrat de service ou de régularisation ( dosser incomplet dans les délais de l'article.

11.1.2. Ou en cas de fausse déclaration d'usurpation d'uentité ou d'utilisation frauduleuse du service et/ ou des services optionnels, de suspicion d'utilisation frauduleuse. Limite Taccés au service à la seule réception des communications en République Democratique du Congo en cas d'utilisation anomale du service et/ ou des services optionnels ou de non-respect des obligations de l'article 10.

11.1.3. En cas de non-palement des factures à leur échéance, limiter l'accès au service à la seule réception des communica tions en République Démocratique du Congo, ou suspendre l'accès au Service cinq jours après l'échéance des factures

11.1.4. Au cas où, seion l'opinion de VODACOM CONGO (RDC) SA l'abonné ne répond plus à ses critères de crédibilité ou de solvabilité ou s'il s'avère que le matériet de l'abonné émet des signaux qu'interférent avec la qualité du service.

11.1.5 En cas de consommation de l'avance sur consommation

11.1.6. En cas de solde nui du compte prépayé

11.2. En cas de suspension, les sommes dues par le cirent continuent à être facturées sauf en cas de force majeure.

11.3. VODACOM CONGO (RDC) SA se réserve le groit de facture à l'abonné les frais de déconnexion ainsi que ceux de rétablissement de services.

#### ARTICLE 12 - RESILIATION

12.1. Le contrat de service peut être résilié par le client pendant la durée initiale de l'article 3. Sur présentation, le cas échéant de pièces justificatives:

### 1. En cas de force maieure

2. SI VODACOM CONGO (RDC) SA ne respecte pas ses

a. on instrume.com CONGO (ROC) SA ne respecte pas ses engagements prévus dans le contrat de sense. Sur demande écrite dans un déla de sest jours à compret de la mise en sensce, si le client constate que le sensce est inaccesible de son domocile ou de son lieu de travel dans des conditions normales et habituelles ou lorsque le client refuse la garante de l'article 2.2.

Dans ce délai le client contactera également par téléphone le service clientèle de VODACOM CONGO 3. En cas de déménagement en dehors de la zone de couverture ou à l'étranger résilation. Celle-ci

(RDC) SA de la remise, par le client, de la carte SIM et, contre remboursement, du coffret en parfait état au lieu qui lui sera indiqué par VODACOM CONGO (RDC) SA

VODACOM CONGO (BDC) SA sa demande de résiliation par lettre au porteur avec accusé de réception accompagnée La résiliation prendra effet dans les dix jours avant la réception de cette lettre

12.2. Le contrat de service peut être résité par VODACOM CONGO (RDC) SA à tout moment, sans préavis, sans que le client ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité

En cas de retrait ou de suspension de la licence de conce d'un service public de télécommunication .

A partir du cinquième jour suivant la suspension ou la restriction de l'article 11 si leur cause n'a pas disparu. immes dues par le client sont alors immédiatement exigibles

Avec effet immédiat en l'absence de paiement des factures. En 12.3. En dehois des cas énumérés limitativement aux articles 12.5 En déhois des cas enumeres un un ressure aux enseux 12.1 et 12.2 aucune des parties ne pourra résiler le contrat de service avant l'expiration de la durée initiale éventuellement prolongée en vertu de la souscription d'offres particulières. cas de résiliation au cours de la pénode

initiale éventuellement prolongée du contrat de service, sommes comprennent également les redevances restancount jusqu'à l'expiration de cette période initiale.

Le client pourra toutefois, résilier le contrat, sous réserve qu'il s'acquitte immédiatement des redevances restant à count or la durée totale do service souscrit

#### ARTICLE 13 - INFORMATION DU CLIENT

15.1. Lorsque VODACOM CONGO (RDC) SA s'engage à contacter le client, elle rempirit son obligation par écrit ou par téléphone, ou, en cas d'impossibilité de joindre le client, en lassant un message sur le répondeur de son téléphone mobile. ou par l'envoi d'un SMS

13.2 Le client accepte, sauf opposition auprès du si clientèle, de recevoir des informations sur les services de VODACOM CONGO (RDC) SA au moyen de messages leissés sur le répondeur de son télèphone ou par l'envoi d'un SMS, d'un MMS ou d'un courrier électronique.

# ARTICLE 14 - CESSIBILITE DU CONTRAT PAR VODACOM CONGO (RDC) SA

VODACOM CONGO (RDC) SA peut céder, transférer ou apporter à un tiers les droits et obagations nès du présent contrat, les conditions contractuelles du cédant restant applicables pendant 21 jours à compter de l'information faite au client de ladite cession. Durant ce délai, le client pourra résilier son Passé ce délai les nouvelles conditions du cessionnaire s appliquent.

## ARTICLE 15 \_\_ VARIATION DESPRIX ET CONDITIONS

VODACOM CONGO (RDC) SA pourra par la publication d'une nouvelle grille tanfaire les prix frais quelconques compris dans son contrat de service dans les limites éventuellement fixées par l'autorité de régulation.

VODACOM CONGO (RDC) SA se réserve le droit de changer les conditions de ce contrat, à sa seule discrétion soit consécutive ment à une nouvelle législation, réglementation, modification aux normes VODACOM ou tout autre événement.

VODACOM CONGO (RDC) SA se réserve le droit si coût ou pénalités de changer tout nom code ou numéro

affecté à l'abonne et en relation avec le contrat de service de

#### ARTICLE 16- DOMECLE VODACOM

Pour les besoins des présentes, les parties auront dom icile aux adresses mentionnées sur le correspondances.

exploits, paiements ou actes dérivant des présentes sera valablement notifiés

Chacune des parties aura le droit de modifier son domicile vers toute autre adresse à condition que celle-ci ne soit pas une adresse fictive, boîte postale ou poste restante.

#### ARTICLE 17 - ATTRIBUTION DEJURIDICTION

En cas de linge relatif à l'interprétation ou à l'exécution du contrat de service, le droit congolais sera d'application. En cas de multite de l'une ou de passeurs clauses, les autres clauses seront disportes et demeurement en vigueur. Les conflits seront réglés selon les règles suivantes:

Dans le cas de la survenance de litiges nés de la contestation relative à l'interprétation ou l'exécution du présent contrat pendant la durée de celui-ci ou lors de sa résiliation, les parties s'engagent à se rencontrer et à mettre en œuvre tous les moyens pour résoudre cette contestation à l'amiable.

A cet effet, la partie la plus diligente adresse à l'autre partie par précisant. notification écrite avec accusé de réception, une lettre

- . La référence du contrat (titre et date de signature)
- La proposition d'une rencontre en vue de régler à l'armable le titige.

Les parties convennent expressément que le défaut d'accord à e d'un délai de trente (50) jours ouvrables à compter du début des négociations vaudra échec desdites négociations En cas d'échec desdites négociations les litiges seront portés devant les Tribunaux compétents de Kinshasa Gombe.

### 2. CONDITIONS PARTICULIERES

Les Conditions Particulières complétent les Conditions

### ARTICLE 1 - TINERANCE INTERNATIONALE (International Spanning)

1.1. L'option « itinérance internationale » permet à l'abonné d'emettre et de recevoir avec sa carte aim des communications nationales et internationales à parti des réseaux d'opérateurs de radiocommunication étrangers ayant signé un accord d'itinérance avec VODACOM CONGO (RDC) SA

L'abonné peut obtenir la liste à jour de ces pays en s'adress au service clientèle ou en connectant au portait web de VODACOMCONGO (RDC) SA

1.2. Le service de radiocommunications mobiles n'est accessible à l'étranger que dans les limites des zones de couverture des opérateurs visibles.

1.3. Modalité de souscription de l'option. L'abonné qui désire souscine à l'option d'itinérance doit en faire la demande soit au point de vente au moment de la souscription de son abonnement soit auprès de l'agence VODACOM CONCO (RDC).

1.4 Conditions de souscription de l'option L'acceptation de la mande de souscription est subordonnée à la réunion des trois conditions suivantes

L'abonné ne doit pas avoir eu d'incident de paiement au titre de son abonnement VODACOM CONGO (RDC) SA; • L'abonné doit être impérativement à jour de paiement de ses factures de télécommunication

. L'abonné doit paver une avance sur commission inérance du montant fixe par Vodacom Congo (RDC) SA dans sa grille tanfaire.

15. Durée et prise d'effet L'option d'intérance internationale et souscrite pour une durée indéterminée et prend effet à le réception de la demande par l'agent habileté de VODACOM CONGO (RDC) SA, sous réserve d'accompissement des

1.6 Tanfs de facturation

Les communications émises à partir d'un pays étranger sont facturées seion le pays d'itinérance, les frais d'émission d'appet et autres seront exprimés en dollars us La facturatio VOOACOM CONGO GIOCI SA des communications émises o reçues à l'étranger par l'abonné pourra être décalée dans le temps en fonction des délais nécessaires aux opérateurs de réseaux étrangers visités pour transmettre à YODACOM CONGO (RDC) SA les montants de ces appels.

#### 1.7. Avances sur consommations

Les avances sur consommation versées en application des présentes conditions particulières sont créditées sur le compte de l'abonné et utilisées pour le réglément des factures suvant cette imputation. Elles pourront être remboursées s'il ny a pas

1.8 Obligations et responsabilité de VODACOM CONGO (RDC)

VODACOM CONGO (RDC) SA s'engage à faire bénéficier et ter l'abonné à l'option d'itinérance int l'accès aux pays qui ent signé un accord d'itinérance international avec VODACOM CONGO RDC SA.

VODACOM CONGO (RDC) SA prendra les mesures néces maintien de la continuité et de la qualité du VODACOM. Toutefors, la responsabilité de VODACOM CONGO (RDC) SA ne pourra être engage en raison des perturbations ou d'interruption de service résultant d'inscidents techniques avec un ou plusieurs pays d'itinérance ni de la qualité et/ou des coûts des services spécifiques proposés par les opérateurs

#### 1.9 Responsabilité de l'abonné

1.9 Responsabilité de l'abonné. Il appartient à l'abonné de prendre toute mesure nécessaire pour l'utilisation de l'option d'itinérance dans des conditions optimales, et il sera responsable de la sécurité et confidential té de son numéro didentification personnéle d'PRI et qui il reconnaît qu'il lui est recommandé de ne pas le consigner par

1.10. L'abonné ne peut pas transférer les droits couverts par les présentes et assumera la responsabilité totale du paiement des factures de télécommunication ou en cas de vol d'appareil livré à crédit.

### INTERNATIONAL

VODACOM CONGO (RDC) SA se réserve le droit d'exiger une garantie ou une avance sur consommation avant d'activer la fonction d'accès international aux prix et conditions définies. dans la grille tanfaire.

# ARTICLE 3 - ACTIVATION FAX ET DONNEES (data)

5.1. L'option «fax et données » permet à l'abonné d'émettre et de recevoir des données et des fax avec sa carte SIM et le metèriet conseillé par VODACOM CONGO (RDC) SA

3.2. La connexion et/ou la vitesse ou transmission de données SELECTRIFICATION OF A WAYSSE OF A BRITISHON OF CONTROL OF A BRITISHON OF A BRITIS me obligation de moyen

### ARTICLE 4 - CONDITIONS SPECIFIQUES D'ABONNE

Les présentes conditions s'appliquent en cas de souscription dun nouvel abonnement ou de positionnement d'ur abonnement existant

L'offre avec compte mobile consiste en trois formules d'abonnement (malachite, diamant et platine) donnant accès au réseau VODACOM CONGO (RDC) SA

son fournisseur VODACOM CONGO (RDC) SA ou lors de la souscription de son abonnement post paye.

La demande de modification d'un abonnement diamant ou platine en abonnement malachite ne pourra intervenir qu'une fois par an, sous réserve de la souscription d'un formulaire de demande de transfert et du paiement du tarif et prix fixé dans la antle tanfaire

gruetariarie.

Lorique le crédit de communication acquis per l'abonné au titre de l'un ou l'autre abonnement est consommé, il ne s'exposera pas à une interruption de communication mais serie facturé aux conditions générales tixes dans la grifle tardarie à tarif préférentiels dans la limite de ses communications.

La demande de modification d'un abonnement malachite un abonnement diamant ou plabne ne prend effet compter de la prochaine facture mensuelle de l'abonné, s réserve de la souscription écrite d'une demande de transfr

#### 3. LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

1. Chaque partie s'engage envers l'autre à ce qu'elle, et à ce nt les sous-traitants) ainsi que ses

re de pots-de-vin et de cor ry Act 2010 ', du ' US Foret

du Code Pénal Congolais en ses arts 147 et suivants

que du Code Pénel Congolais en ses arts 147 et suivants (\*\*Cubis ABC\*\*); 12. Ne pas faite ou omettre de faire quoi que ce soit susceptible d'amener fautre paris à enfreindre les Lois ABC; 13. Ne pes officie, promettre, connex, demander, convenir ou recevoir, directement ou indirectement, de la part de quiccenque, un avantage incu, et notamment le recours à des palements de facilitation et: 1.4. Assurer le savir ainsi que les contrôles appropriés et efficaces pour être en conformiés avec les Lois ABC. 2. Le parteraire est tenu d'informer rapidement Vodacon RDC, par écnir, des violations reelles, suspecties altiguées ou tentitées par lui de la présente clause ou des Lois ABC en régeur (qui) ségisse d'une enquée ou d'une procédure dont la connaissance ou non) (que "violation éventuelle"). Il est tenu de répondre immédiatement et intégralement, à ses propres frais, aux demandes d'information, de documentation. tenu de répondre immédiatement et intégralement, à ses propres frais, aux démandes d'information, de documentation et de données de Vodacom RDC tiées à une violation

3. Le partenaire garantit en permanence que ni lui ni ses pers associées n'ont été ou ne sont :

u de frauc

3.2 Faire l'obiet d'une allégation et d'une enquête en mat de fraude, de pots-de-vin ou de corruption de la part des autorités judiciaires, gouvernementales, administratives ou

4. Le partenaire s'engage pour la durée du présent contrat:

4.1 Aucun individu associé ni aucune autre personne détenant un intérêt financier envers le partenaire n'est un fonction-naire ou un membre de famille proche d'un fonctionnaire;

4.2 Le partenaire ne pourra accorder aucun avantage, de quel que nature que ce soit, à un fonctionnaire, en rapport avec les produits et les services offers dans le cabré du présent contrat, as services offers dans le cabré du présent contrat, as services d'est autorisation préalable par écrit de Vodacom RDC; ainsi que ... (a) la présentation à Vodacom RDC de la facture précisant la nature du coût ou des frais;

4.3 Ne pas sous-traiter les services ou ne pas proposer conque un quelconque intérêt dans le présent contrat, l'accord écrit préalable du Vodacom RDC;

4.4 Le partenaire ne devra faire aucun paiement en liquide à un tiers en rapport avec les services à fournir dans le cadre du présent contrat, sans l'autorisation écrite préalabe de Voda

5. Chaque partie est tenue d'indemniser et de préserver l'autre partie ainsi que ses associés contre foutes les pertes que l'au-tre partie est susceptible de subir en raison d'une violation de la présente clause...

6. Le partenaire ainsi que ses associés se doivent de conserve o. Le partenaire ainsi que ses associes se convent de conserve des dossiers complets attestant du respect de ses obligations dans le cadre du présent contrat (les "dossiers"), de les con-server pendant dix ans et d'autoriser Vodacom RDC ainsi que server pendant dix ans et d'autoriser Vodacion RDC ainsi que ses seprésenants à importer et à copier ces dississer ainsi qu'à importer les équipements et les Jocaus en question. Dens chaque cas une telle offre d'information d'accès ou d'inspection doit : (a) faire l'objet d'un préevis de temps raisonnable : et (b) faire l'objet des dispositions appropriées pour grantir que les obligations de confidentialité auquelles le partenaire est tenu envers les tiers sont préservées.

7. Chacune des parties peut mettre fin au présent contrat à n 7. Chacuma des parties peut metro en a up present contrat a nimporte que imment, sans responsibile vis-a-lix de l'autre partie, en tui adressant un avis cori; Geoit avis prenant effet immédiatement o cette deminer enfrent les los sen vigueur en matière de poss-de-vin et de comption. Si la resiliation par une partie et en vertu de la présente clause est jugée assimilabile à une répuditation ou a querique autre restitation abusive. L'avis de résiliation déliviré sera réputé être un avis de résiliation pour convenante.

8. Chacune des parties pourra dénoncer l'énoncé des travaux (entièrement ou partiellement) à n'imp (eastéement ou parteillement) à n'impotre que momentains responsabille vive-vieu de l'autre partice flui deforant un avis écrit fleeit avis prenant effet immédiatement) si cette dernière en front les lois en vugueur en matière de protécesin et tre corruption. Si la résiliation par une partie et en vertu de la présente clause est jugée assimilable à une répudiation ou à queque autre résilation autre. L'avis de résiliation détiré

### 4. CONFORMITE AUX SANCTIONS ET MESURES DE

COMMERCE Chaque partie devra, dans le contexte de ce service

© Se conformer à toutes les lois et réglementations relatives aux sanctions économiques, commerciales et financières, les embargos ou mesures restrictives

ainsi que les lois et réglementations relatives aux mesures de administrées (Sanctions). control de commerce (Lois sur les mesures de control de

commerce) édictées ou appliquées par les op-Royaume Uni, l'Union Européenne, des États Unis d'Amérique et de tout autre pays qui peut être concerné

l'autre partie or les membres de son Groupe de violer les

l'autre patie or les membres de son arquire un secon sanctions; dui Pouvoir à l'autre partie toute assistance, documentation et information qu'elle peut resonnablement demander y compris mais pas limité à l'information sur le client final, la destination et l'usage intente des produits et services; 6v) Notifier l'autre partie par écrit, aussitôt qu'elle prend

connaissance d'une investigation/violation existante ou potentielle en relation avec les lois applicables ou tout changement matériel dans le statut de n'importe lequel des parties à ce contrat concern - Le statut des Sanctions, exemple : l'inclusion dans une liste des sanctions de toute jundiction

concernée (tel que stipulé dans (i) ci-haut · Le statut de la License ou de l'autorisation, exemple , une

perte de la License/ autorisation en rapport, avec les Sanctions ou mesures de control de

(v) Avoir le droit de résilier ce contrat en cas de violation d'une

Avoiriedroitdedemanderdédommagement pour toute tesubie ălapartieguiauraviolela ncemée

Ainsi fait à KINSHESA le 21/11 20 23

CW 01340200 B

M/15-B

Client